

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles BEGOUT

Projet de délibération

N° 27273

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Mé la Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2, L521-35, L521-4 et L521-56.
Mé la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires.
Mé la délibération n°2024-186 du 3 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être exercées par des élus qui remplissent l'exigence des mandats spéciaux.

CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Gilles BEGOUT à PERIGUEUX (24) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée.

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Gilles BEGOUT au « Comité de bassin Limousin 2 Régions de Nouvelle Aquitaine Vallées » à la Communauté d'agglomération le Grand Périgourde 24 rue Marthe Desmurs-CHESNAY (24) le lundi 12 octobre 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'État, sous réserve du remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses occasionnés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Inviter le directeur général des services et l'inspecteur le trésorier sont chargés d'assurer en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 03/10/2025



Gilles BEGOUT
Président de Limoges Métropole



Communauté d'agglomération le Grand Périgourde
24 rue Marthe Desmurs-CHESNAY (24)
05 52 00 00 00

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles BEGOUT

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025

 **27273.pdf**
(.pdf, 235,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**